

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Le Congo installe un comité consultatif national

La mise en place de l'espace de réflexion et d'échanges pour le développement du secteur et la gestion durable de la gamme de produits a fait l'objet d'une réunion le 19 juillet à Brazzaville.

Le Comité consultatif national des produits forestiers non ligneux (PFNL) entre dans le cadre du projet Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des PFNL. Financé par le gouvernement allemand avec l'appui technique de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour une période de trois ans (2009-2012), il vise la réduction de la pauvreté dans trois pays de la sous-région : la République du Congo, le Gabon et la République centrafricaine. Au Congo, ce projet concerne les sites pilotes d'Abala, dans les Plateaux, et de Madingo-Kayes, dans le Kouilou.

Le représentant de la FAO au Congo, Dieudonné Koguyagda, a rappelé les atouts d'une telle structure pour un pays comme le Congo, dont les experts PFNL manquaient de plate-forme de

concertation. Il a aussi souligné l'importance des PNLF pour les populations des zones forestières. Selon lui, ces produits constituent une source importante en nourriture, plantes médicinales, énergie, matériaux de construction, équipements de pêche, biens et ustensiles. Malheureusement, a-t-il regretté, en dépit de leur importance et de leurs énormes potentialités, on constate une très faible valorisation et une exploitation optimale difficile par les populations concernées. « Cela s'explique notamment par un cadre légal, réglementaire et institutionnel inapproprié d'une part et, d'autre part, par une faible connaissance de la ressource, un manque d'informations ou de données sur l'importance et le rôle des PFNL dans l'économie des ménages », a-t-il indiqué, espérant que le Comité consultatif national congolais serait

une référence pour la sous-région.

Le directeur de cabinet du ministre du Développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, Sébastien Mpoussa, a, quant à lui, rappelé les différentes actions menées par le gouvernement dans le cadre des plans d'aménagement des ressources forestières non ligneuses. D'après lui, malgré quelques avancées enregistrées dans ce domaine, plusieurs défis restent encore à relever.

Sébastien Mpoussa a, par ailleurs, reconnu le manque d'un cadre juridique devant permettre aux différents acteurs de partager leurs opinions. D'où la nécessité d'une telle structure. « Par cette action, nous saurons mieux capitaliser les acquis obtenus à tous les niveaux, afin d'éviter les duplications tout en créant des synergies », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama